

Marie-Pierre Mouton nommée sénatrice : un nouveau cap pour la Drôme après le combat de Gilbert Bouchet



Présidente du Conseil départemental de la Drôme depuis 2017, Marie-Pierre Mouton démissionnera de cette fonction le 1er novembre pour prendre la suite du sénateur Gilbert Bouchet, disparu des suites de la sclérose latérale amyotrophique (SLA) - dite maladie de Charcot. Cette passation marque à la fois la fin d'un combat courageux et le début d'une nouvelle étape pour la représentation drômoise au Sénat. C'est Franck Soulignac, adjoint au maire de Valence et 1er vice-président du Conseil départemental de la Drôme qui prend, par intérim, le fauteuil de la présidence du Département de la Drôme.

Dans un contexte national empreint d'incertitudes, Marie-Pierre Mouton s'apprête à franchir un cap



politique. « J'ai remis ce matin ma démission de la présidence du Département de la Drôme, qui prendra effet le 1er novembre », écrit-elle, soulignant la responsabilité « immense » de son nouveau mandat sénatorial. Sa décision fait suite au départ de Gilbert Bouchet, qu'elle salue avec émotion : « Je veux une nouvelle fois saluer la mémoire et l'action ».

Un chemin d'engagement territorial

Née en 1965, Marie-Pierre Mouton est une figure de la Drôme : conseillère départementale, maire de Pierrelatte, puis présidente du conseil départemental depuis 2017. Elle a été faite chevalier de la Légion d'honneur « pour son engagement local ». À la tête du Département, elle a notamment mis l'accent sur la solidarité, la ruralité et l'investissement dans les territoires sous tension. Elle insiste désormais sur sa volonté de « porter la voix des territoires, défendre nos collectivités et leur liberté d'action », soulignant que la proximité restera son fil conducteur.

1 novembre 2025 |



Ecrit par le 1 novembre 2025



Marie-Pierre Mouton Copyright MPM Communication

Un mandat de présidente intense, exigeant et humain

Son mandat au Département, comme elle le rappelle, « a été intense, exigeant et profondément humain ». Elle y voit la force du collectif et l'engagement des acteurs de terrain comme fondements de toute politique publique réussie. Elle annonce qu'elle restera conseillère départementale – aux côtés de son successeur désigné, le 1er vice-président Franck Soulignac, fidèle aux valeurs d'équité, solidarité et responsabilité.



Le vide laissé par Gilbert Bouchet et son héritage politique

Gilbert Bouchet, sénateur de la Drôme depuis 2014 et maire de Tain-l'Hermitage de 1995 à 2017, est décédé le 20 octobre 2025, à 78 ans, des suites de la maladie de Charcot. Diagnostiqué vers 2023, il avait poursuivi son mandat et s'était fait le porte-voix des personnes atteintes de maladies neurodégénératives. En octobre 2024, affaibli et sous respirateur, il avait pris la parole au Sénat pour défendre une proposition de loi visant à améliorer la prise en charge de la SLA –on estime à 8 000 le nombre de personnes atteintes de la maladie en France avec une incidence de 2,5 nouveaux cas pour 100 000 habitants par an-. Le combat du sénateur avait suscité une forte émotion : « Il faut absolument qu'on ait plus de moyens, plus de communication, car c'est une maladie qui peut tomber sur tout le monde », avait-il déclaré.

Une proposition adoptée à l'unanimité

Sa proposition, adoptée à l'unanimité en février 2025, supprimait notamment la barrière d'âge pour obtenir la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour les malades en évolution rapide. Son héritage est double : d'une part, la voix d'un élu drômois qui a mis sa propre souffrance au service d'une cause collective ; d'autre part, un rappel à l'engagement politique au niveau local et national. « Jusqu'à ses derniers instants, il est resté fidèle à ses idées, à son engagement et à son franc-parler », a salué la municipalité de Tain-l'Hermitage.

1 novembre 2025 |



Ecrit par le 1 novembre 2025



Gilbert Bouchet Copyright GB Communication

Ce que cela signifie pour la Drôme

La nomination de Marie-Pierre Mouton au Sénat apparaît comme un choix logique et symbolique. Elle représente la continuité d'un engagement local fort, mais aussi une ouverture vers une nouvelle étape au plan national. Son discours insiste sur la « voix des territoires » : à une époque où la centralisation et la défiance envers les institutions croissent, ce leitmotiv prend un relief particulier. Dans un territoire comme la Drôme – rural, attaché à la proximité, mais aussi confronté à des défis d'attractivité, de



numérique ou de transition - la présence d'une sénatrice enracinée peut faire la différence.

Un rôle de trait d'union

Ce rôle de « trait d'union » entre terrain et législation est ce que Marie-Pierre Mouton se propose de tenir, forte de son expérience au Département (budget sous tension, investissements dans les réseaux, soutien aux acteurs agricoles et aux actions sociales).

Une page qui tourne, un avenir à écrire

La passation s'inscrit donc dans un moment de transition : la fin d'un combat personnel et politique porté par Gilbert Bouchet, et le début d'un nouveau chapitre pour Marie-Pierre Mouton. Le «grand honneur» qu'elle évoque est aussi «une responsabilité immense». Elle devra conjuguer ancrage local et défis nationaux : financement des collectivités, ruralité, transition écologique, solidarité.

Le parti des Républicains

Pour le Parti Les Républicains et pour la majorité du Département de la Drôme, c'est une occasion de marquer leur présence et leur action. Pour les habitants, c'est aussi l'espoir que leur voix soit mieux entendue à Paris, non pas comme un simple relais administratif, mais comme un vecteur de projets concrets pour le territoire. En somme : un nom, une histoire, un combat. Et maintenant, une mission. Mireille Hurlin